

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	/ /	
	adre réservé à l'autorité environnemental	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/06/2021	22/06/2021	2021-5442
	1. Intitulé du projet	
Création du lotissement communal "Le Pré sur la commune de Parné-sur-Roc (53)	Neuf" et régularisation du lotissement com	munal de "La Longeraie",
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	COMMUNE DE PARNE-SUR-ROC	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Le Maire, Mr David CARDOSO	
RCS / SIRET 2 1 5 3 0 1 7	5 5 0 0 0 1 7 Forme juridiqu	ue /
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
	ıu des seuils et critères annexé à l'article F dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues d	
39. b)	Opérations d'aménagement dont le terrain dont la surface de plancher [] ou l'emprise 000 m²	d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou
	4. Caractéristiques générales du projet	
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	l du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
existant de la Longeraie (4.31 ha), sur la corégalement à régulariser la situation adminid'examen au cas par cas en 2015. Elle porte	vocation d'habitat comprenant la création d	ande d'examen au cas par cas vise n'a pas fait l'objet d'une demande
Par ailleurs, le projet prévoit : - la création d'un giratoire sur la route com - l'agrandissement du bassin existant de ge	munale Est estion des eaux pluviales du lotissement de l	la Longeraie pour lui permettre de

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

- la création de 36 places de stationnement visiteurs (Pré Neuf), en complément des 30 places du lotissement de la Longeraie.

tamponner également les eaux pluviales du lotissement du Pré Neuf

L'urbanisation du site répond aux objectifs suivants : - Répondre à la demande locale en logements - Maîtriser le rythme des constructions dans le temps (programmation de 2 nouvelles tranches) Assurer l'intégration urbaine du futur quartier dans le secteur nord de la commune Préserver des cheminements doux et des espaces naturels (bocage) pour la qualité de vie de la population - Créer un cadre de vie agréable par des aménagements paysagers et des cheminements piétons.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
L'opération d'aménagement se déroule en plusieurs grandes étapes terrassements et travaux préparatoires dont nettoyage du terrain, - Réalisation des voiries et des réseaux (EU, EP, AEP, électricité, télécoms,) - Aménagements paysagers Puis les travaux seront réalisés lot par lot, en fonction de l'arrivée des nouveaux habitants. Pour rappel, le nouveau programme (Pré Neuf) prévoit 43 nouveaux logements répartis en 2 tranches : - 21 lots pour la 1ère tranche (surface plancher prévisible : 4200 m²) - 22 lots pour la 2ème tranche (surface plancher prévisible : 4400 m²) Il vient en complément du programme du lotissement de la Longeraie : - 20 lots pour la tranche 1 (finalisée) (surface plancher : 3800 m²) - 30 lots pour la tranche 2 (en cours d'aménagement) (surface plancher : 5700 m²)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation L'aménagement terminé, il n'y aura plus de travaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis?									
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Pour le lotissement de la Longeraie, le projet a été soumis :									
	- à 2 permis d'aménager (accordés respectivement le 10/09/2015 et le 21/06/2017)								
- à déclaration Loi sur l'Eau au titre du R	- à déclaration Loi sur l'Eau au titre du R 214-1 du code de l'environnement, rubriques 2.1.5.0 (2015)								
Pour le lotissement du Pré Neuf, il sera soumis : - à 2 permis d'aménager - à déclaration Loi sur l'Eau									
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées									
	leurs caractéri	istiques			eur(s)				
Superficie totale				7.58 ha					
Surface plancher totale Nombre total de logements				18 100 m ² 93 logements					
Nombre total de places de stationneme	ent			66 places					
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s)	Coordonné	ées géographiques ¹	Long. 0 ° 4	0'38"O Lat. 48°	00'46"N				
d'implantation				:					
Commune de Parné-sur-Roc Au Sud du lieu-dit "La Picouillère" et		tégories 5° a), 6° a), l b) 9°a),b),c),d),	0)						
au Nord de la zone agglomérée),12°,13°, 22°, 32°, 34°	,						
33		, b) de l'annexe à							
Section Cadastrale : B	l'article R. 1	122-2 du code de							
Parcelles cadastrale:	I elivilolille	illelli .							
Pré Neuf : n°2003 et 2005 Longeraie : n°1909 à 1932, 1952 à	Point de d	épart:	_	_'" Lat°					
1966, 1968, 1969, et 1984 à 2000	Point d'arri	ivée :	Long ° _	_'" Lat°					
,,,	Commune	es traversées :							
,				,					
J	oignez a voir	e demande les ani	iexes n° 2 d	0					
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une insta	ıllation ou d'un ouvra	ge existant ?		on				
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrag	e a-t-il fait l'objet (d'une évalua	tion O					
environnementale ?	_				on X				
		Le dernier permis d'a accordé le 21/06/201	-						
		présente modificatio							
		Nord.							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen									
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	•								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Un inventaire conforme à la réglementation en vigueur a été réalisé par le bureau d'études DMEAU. Aucune zone humide n'a été délimitée dans l'emprise du projet (voir Annexe n°9)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le "Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume" (FR5202007). Il se situe à plus de 13km du projet à vol d'oiseau. D'un point de vue hydrologique, le site Natura 2000 connecté le plus proche se trouve à plus de 40 km en aval (Basses vallées angevines).
D'un site classé ?			Le site classé le plus proche est l'étang de Gouillas et ses abords (53 SI 16 a). Il se trouve à plus de 14 km du projet. Il ne sera donc pas impacté.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'augmentation du nombre de logements induit inévitablement une augmentation de la consommation en eau potable. Pour les habitants de Parné-sur-Roc, la production et la distribution d'eau potable est maintenant assurée par Laval Agglomération. L'eau brute est pompée principalement dans la Mayenne (prises d'eau de Changé et Saint-Jean-sur-Mayenne). Des captages viennent compléter l'alimentation en eau (Ahuillé, Argentré, Chalons du Maine, Louverné et Saint-Berthevin).
D	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet générera des déblais qui seront stockés en décharge. La terre végétale sera quant à elle réservée et stockée sur un site extérieur avant réutilisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Les parcelles du projet étant cultivées et en l'absence de zone humide, seuls les haies bocagères et les arbres isolés qui entourent la parcelle présentent un enjeu pour la biodiversité. Dans le cadre du lotissement de la Longeraie, tous les arbres ont été conservés. Pour le lotissement du Pré Neuf, les arbres qui séparent le projet de la route communale seront préservés également. Le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversité.
Milieu naturel			X	Au vu des distances qui séparent le projet des sites Natura 2000 alentours, ces derniers ne seront pas impactés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Les parcelles du projet ont/avaient une vocation agricole. Elles sont/étaient en culture (blé, maïs).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	La commune de Parné-sur-Roc n'est pas concernée par un PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune de Parné-sur-Roc n'est pas concernée par un PPRI ou un PPRMT.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		Le trafic engendré concerne uniquement des circulations de véhicules légers liés aux déplacements de habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Puisqu'il s'agit d'un aménagement à vocation d'habitat, il ne sera pas sources de bruits particuliers. Il n'y a pas de nuisances sonores répertoriées à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Emissions lumineuses limitées aux premières et dernières heures de la nuit. Pas de sources importantes d'émissions lumineuses répertoriées à proximité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales du projet sont gérées par infiltration, pour une pluie de référence vicennale. Le rejet s'effectue donc dans le sol. Le bassin d'infiltration existant qui tamponne les eaux du lotissement de la Longeraie sera agrandi pour qu'il puisse également tamponner les eaux du lotissement du Pré-Neuf.
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Concernant les eaux usées, les habitations relèvent de l'assainissement collectif. Elles seront raccordées à la station d'épuration de Parné-sur-Roc (Boues activées, 1300 équivalents habitants) qui rejette les eaux usées traitées dans l'Ouette. La station d'épuration est en mesure de traiter les eaux usées de ce lotissement. Chaque logement fera l'objet d'un contrôle de branchements pour vérifier son bon raccordement sur le réseau d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		A vocation d'habitat, le projet générera uniquement des flux de déchets de type déchets ménagers et déchets verts. La collecte et la gestion des déchets sont assurées par Laval Agglomération.

	1		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		Ce projet a entraîné un perte de 4.31 ha de terres agricoles (lotissement de la Longeraie). Il entraînera à terme la consommation de 3.27 ha supplémentaires. Ce processus a été amorcé et approuvé dans le cadre du PLUI de Laval Agglomération.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Biodiversité : La conservation de tous les arbres qui entourent le projet permet d'éviter les effets négatifs du projet sur la biodiversité.

Milieux aquatiques: Afin de réduire l'effet de l'imperméabilisation des sols sur le milieu récepteur, le bassin d'infiltration (existant) du lotissement de la Longeraie sera agrandi et permettra de tamponner également les eaux pluviales du lotissement du Pré Neuf. Grâce à la technique mise en œuvre (infiltration), il n'y aura aucun impact sur les milieux aquatiques en aval. Le lotissement de la Longeraie a déjà fait l'objet d'une déclaration loi sur l'eau en 2015. Un dossier de déclaration complémentaire sera déposé pour le lotissement du Pré Neuf.

Santé: Pour éviter tout effet sur la santé, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets seront assurés par les services de Laval Agglomération, EPCI compétent pour ces thématiques. Un contrôle de branchements eaux usées/eaux pluviales sera réalisé pour chaque habitation afin de vérifier le bon raccordement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après mise en œuvre des mesures d'évitement (préservation de tous les arbres) et des mesures de réduction (bassin d'infiltration des eaux pluviales, contrôles de branchements des eaux usées, traitement des eaux usées par la station d'épuration communale, gestion des déchets par les services de Laval Agglomération), les effets résiduels du projet sur l'environnement sont négligeables. De plus, le projet contribue à répondre à la demande en logements à proximité immédiate de Laval.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, une dispense d'évaluation environnementale semble adaptée à ce projet.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires								
	Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;								
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plan des abord en 2013 montrant l'état initial du site avant la réalisation du lotissement de la Longeraie

Annexe 8 : Contexte hydrographique élargi et localisation de la station d'épuration

Annexe 9 : Inventaire des zones humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Parné sur Roc

le,

22/06/2021

Signature



Le Maire David CARDOSO,